

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2016 – 19h15

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{et} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS, 4^{ème} adjointe, Nathalie BIBOLLET, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Christel GACHON, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU, Jean RONZATTI,

Absents excussis: Claudine AMOUDRY (pouvoir à Christian COMBAZ), Carole VASCHALDE (pouvoir à Christel GACHON), Noël CADET (pouvoir à Sandrine POIGNET), Daniel CHARVAZ (pouvoir à Jean-Paul GIRARD), Stéphanie SANCHEZ (pouvoir à Sandra BOULAIS)

Secrétaire de séance : Alain FINA

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 24 juin 2016, ce qui est fait à l'unanimité.

Alain FINA est désigné secrétaire de séance.

URBANISME

Point sur la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier et des réunions qui se sont tenues en juillet sur le devenir de deux secteurs de Frontenex.

Sur le secteur du Château, les propriétaires ont fait part de leur souhait de conserver en zone naturelle l'ensemble de leur propriété.

Sur le secteur « Derrière Frontenex », l'ensemble des propriétaires de la zone prédéfinie sont favorables à un projet d'ensemble, après résolution par leurs soins du problème d'accès depuis la rue de Princens.

Thierry RANGONE indique que du fait de l'abandon du passage en constructibilité d'une partie de l'espace entourant le château, il sera sûrement nécessaire d'adopter un nouveau Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Il explique que le périmètre appelé à devenir constructible dans le secteur « Derrière Frontenex » pourrait également être agrandi.

Dominique NOYEAU souligne que des riverains ont attiré l'attention sur les eaux de ruissellement provenant de ces terrains et que cela s'accroîtra avec les constructions et l'imperméabilisation des sols.

Monsieur Le Maire indique que le lotisseur sera obligé de prendre en compte cette problématique et de prévoir les dispositifs adéquats (bassin de rétention, réseau pluvial...).

Monsieur le Maire fait part des deux prochaines réunions publiques fixées au 8 novembre et 14 décembre.

Alain FINA demande si le PLU sera opérationnel en mars 2017, date légal de fin de vie des POS.

L'urbaniste sera interrogé sur ce point.

TRAVAUX

Rénovation thermique des bâtiments communaux : point sur l'opération

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée des travaux qui concernent en 2016, le gymnase des Coquelicots et la Salle Polyvalente.

De nouveaux volets roulants ont été posés à la salle polyvalente, avant la réfection de l'entrée et la pose d'une ventilation pour améliorer le confort des utilisateurs, avant la fin du mois de septembre.

Concernant le gymnase des coquelicots, avant l'amélioration de la régulation thermique, des brise-soleil ont été installés dans la grande salle pour éviter l'afflux trop important du soleil.

Pour l'école maternelle, dont les travaux ont été reportés au printemps 2017, une nouvelle étude sur la charpente conduirait à des conclusions différentes qu'initialement, car basée sur un postulat de départ différent.

La première étude portait sur une conservation de l'existant (tuiles) alors que la nouvelle étude a immédiatement prévu le changement de couverture en bac acier.

La conclusion serait donc un remplacement de la couverture par du bac acier et le renforcement de la charpente et non son remplacement intégral. Cela impliquerait une diminution sensible des coûts de l'opération (certains lots disparaîtraient) et une organisation de chantier très simplifiée. Il est convenu que le maître d'œuvre et le nouveau bureau d'études en charge de la charpente définissent les conditions de leur collaboration et travaillent rapidement sur le dossier de consultation qui doit conduire à une attribution des marchés fin janvier 2017 pour un démarrage des travaux mi-avril 2017.

Nathalie BIBOLLET souhaite se faire préciser si, au vu du nouveau diagnostic, il est clairement établi que la charpente ne sera pas remplacée, ce qui lui est confirmé.

Alain FINA demande si le nouveau bureau d'études a pris en compte les études de sol.

Thierry RANGONE indique que le cabinet ETBA s'attachera bien à reprendre tout le travail déjà effectué.

Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire indique que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP) qui ne respectent pas encore l'obligation d'accessibilité. Cet Agenda devait être déposé le 27 septembre 2015 et validé par le préfet.

Il concerne tous les établissements communaux et les commerces/services privés dont la Commune est propriétaire. Après avoir rappelé les nombreuses opérations menées par la Commune dans ce domaine (accessibilité sur les voiries, à la Mairie, à la Poste et au Centre des Finances Publiques...), il présente cet AD'AP qui est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Travaux divers

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du gymnase des Coquelicots pour permettre aux équipes du Frontenex Basket Club de s'inscrire en compétition ont été réalisés en juillet par les entreprises FOOGA et EGC. Ils ont consisté en l'équipement du gymnase d'un dispositif de réglage des paniers de baskets, notamment pour les compétitions des enfants, d'un panneau d'affichage (qui pourra être utilisé par d'autres associations), d'un panneau indiquant le temps imparti pour shooter, l'électrification du dispositif de montée et descente des buts, l'ensemble de câblerie, ainsi que la mise aux normes du traçage du terrain, en raison de la modification récente des dimensions.

Le coût total s'est élevé à 13 346.90 € TTC avec une subvention de 5 000 € issue de la réserve parlementaire de Bernadette LACLAIS, Députée de la Savoie.

Christian COMBAZ est étonné de l'emplacement du panneau d'affichage.

Jean-Paul GIRARD répond que c'est le club de basket et l'entreprise FOOGA qui, au vu de leur expérience, ont proposé cette disposition.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise SIMARO a effectué une opération de marquage au sol dans la Commune afin de reprendre certains passages piétons et de créer des places dédiées aux Personnes à Mobilité Réduite.

Remplacement d'un module à l'aire de jeux de la Mairie

Monsieur le Maire indique qu'un module de l'aire de jeux du Parc de la Mairie est en mauvais état et qu'il faudrait veiller à son remplacement dans les prochains mois.

Afin de rester dans la continuité des installations posées en 2015, il fait part d'une proposition de la société HUSSON pour un équipement destiné aux enfants en bas âge d'un montant de 14 150 € TTC.

Le Conseil Municipal valide cette proposition tout en sollicitant une remise commerciale à l'entreprise HUSSON.

Jean-Paul GIRARD fait part d'une autre demande de devis pour le remplacement intégral de l'aire de jeux de l'école maternelle dont certains commencent à être vieillissants.

Désherbage de la Commune et du cimetière

Suite à différentes plaintes et malgré le travail des services techniques depuis le printemps, le cimetière reste sujet à la pousse de mauvaises herbes.

Il a donc été décidé de recourir aux services de l'entreprise MOLLIEX, habilitée pour utiliser du désherbant chimique.

Pour les autres parties de la Commune, les agents ont désherbé avec du vinaigre blanc, avec plus ou moins de succès. Alain FINA demande s'il serait possible de traiter différemment les allées.

Un débat s'installe entre les conseillers et il est décidé de solliciter un devis pour enrober les allées du cimetière.

Une visite d'autres cimetières ayant été traités différemment qu'en gravier sera également effectuée.

- Plusieurs élus font part de dysfonctionnements relevés dans la commune :
- la porte d'entrée de la salle culturelle est bruyante lors de sa fermeture
- des lumières sont à remplacer dans le sous-sol du groupe scolaire

INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie : modification statutaire Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE, Vice-Président de la CCHCS, présentent un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes, nécessaire en vue de la fusion des 4 intercommunalités du territoire :

« Vu l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2003, portant création de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie,

Vu les modifications statutaires du 07 avril 2005, du 08 février 2007, du 17 décembre 2012, du 28 octobre 2013, du 08 janvier 2014, du 10 mars 2014, du 11 décembre 2015,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie du 1er juillet 2016 portant modifications statutaires,

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, notifiée le 7 juillet 2016.

Il rappelle que selon la législation, toutes modifications statutaires doivent recueillir l'accord de l'EPCI et des communes membres dans les conditions de majorité suivante :

Soit deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population totale, avec, de plus, l'accord obligatoire des membres dont la population est supérieure à un quart de la population totale de l'établissement public local.

Les conseils municipaux disposront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Le Maire rappelle la modification statutaire en cours, qui prendra effet au 31 décembre 2016 et qui porte sur l'ensemble les compétences de l'EPCI avant son passage en Communauté d'agglomération.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle modification statutaire tel qu'annexée à la délibération.

Thierry RANGONE précise que certaines compétences actuelles de la CCHCS (jeunesse et assainissement non collectif) doivent devenir statutairement facultatives car sinon, dans l'optique de la future Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017, elles seraient obligatoirement reprises par cette nouvelle structure.

Or, il est convenu que 2017 soit une année de transition et de travail sur les compétences de cette grande intercommunalité.

Laurent VERNAZ, au vu de l'organisation de transition prévue en 2017, se demande par exemple, qui facturera les ordures ménagères.

Thierry RANGONE indique que même s'il existera différents régimes sur ce dossier (redevance, taxe...), c'est la Communauté d'Agglomération qui sera gestionnaire.

Alain FINA demande l'avenir du personnel actuel des Communautés de Communes.

Thierry RANGONE indique que le personnel est automatiquement repris par la nouvelle structure, ce qui peut rendre septique sur une mutualisation rapide du personnel.

Jean RONZATTI souligne que cette nouvelle Communauté d'Agglomération était déjà évoquée lors de la création de la CCHCS en 2004.

A la majorité (une abstention), le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette modification statutaire.

Future Communauté d'Agglomération : proposition d'adoption d'une charte Rapporteur : Jean-Paul GIR ARD

Monsieur le Maire fait part du projet d'adoption d'une charte dans le cadre de l'adhésion à la future Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 :

«Le PETR avait pour objet de permettre au territoire de réfléchir à l'intégration progressive de certaines actions, voire compétences transversales dont l'exercice semblait opportun à l'échelle du syndicat Arlysère.

La loi NOTRe impose sans alternative possible la création d'une enveloppe intercommunale intégrée dès le 1^{er} janvier 2017, à savoir une Communauté d'agglomération.

Après une phase d'appropriation de la procédure, de débat et d'expression de tous les Conseils municipaux et de Communautés portant sur ce nouveau cadre réglementaire, il convient désormais pour les élus du territoire de réaffirmer leur projet et de définir collectivement les principes de fonctionnement.

Dans cette perspective, le document ci-joint a pour objet de synthétiser l'ensemble des éléments capitalisés dans le cadre d'Arlysère, des réflexions portées au sein du PETR et des éléments issus des travaux de la Conférence des Maires, d'une large concertation auprès de l'ensemble des Conseillers municipaux, sollicités pour anticiper la fusion des 4 Communautés de communes.

Il est rappelé, que, suite à la décision de la Conférence des Maires relayée en CDCI par les représentants du territoire et aux modifications statutaires formalisées par les Communautés de communes, le nouvel EPCI issu de la fusion des 4 Communautés de communes relèvera bien de la catégorie des Communautés d'Agglomération.

La création de cette nouvelle Communauté d'agglomération sur le territoire d'Arlysère par fusion des 4 Communautés de communes de ce périmètre étant désormais manifeste, il est proposé aux élus des 39 Communes qui la constitueront, parallèlement aux démarches purement administratives, de débattre et se positionner quant aux orientations collectives du projet et aux principes proposés ci-après.

Compte tenu des délais très resserrés de la fusion, imposés par le cadre législatif contraignant de la loi NOTRe, il est tout d'abord proposé de maintenir un fonctionnement des services sur les territoires à l'identique en 2017 afin de privilégier la proximité, la souplesse de fonctionnement, l'implication des élus et de consacrer cette année au travail de finalisation du projet et de la projection des futures compétences ou de leur harmonisation.

Pour ce faire, le document propose de manière développée dans chacun des points ci-dessous, un ensemble de propositions afin que chaque Commune se positionne sur les enjeux suivants :

Réaffirmer le socle commun du projet de territoire dans la continuité du PETR :

- -Maintenir un fonctionnement en 2017 le plus à l'identique possible (compétences, fonctionnement sur les territoires)
- -Réaffirmer le socle du projet commun tel que formalisé dans le PADD du SCoT
- -Réaffirmer la volonté d'un développement durable et en particulier de réduire sa facture énergétique en sa qualité de Territoire à Energie Positive (TEPOS)
- -Poursuivre la réalisation du projet de territoire tel qu'initié dans le cadre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Intégrer progressivement les compétences :

- O Prendre en compte au 1^{er} janvier 2017 les compétences actuellement exercées par les Communautés de communes au moment de la fusion sans aucun changement à l'exception des obligations issues du cadre législatif suivant :
 - Intégrer la compétence tourisme tel que précisé ci-après :
 - maintenir à titre dérogatoire hors champ de l'EPCI les Offices du Tourisme d'Hauteluce-Les Saisies et d'Arêches-Beaufort,
 - maintenir au sein de l'Agglomération mais de manière territorialisée l'Office du Tourisme Intercommunal du Val d'Arly,
 - intégrer la Maison du Tourisme d'Albertville qui conservera un bureau à Ugine.
 - Intégrer la compétence économique telle que la loi l'impose
- O Préparer l'intégration obligatoire de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Risques (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018
- O Préparer l'intégration obligatoire des compétences eau et assainissement dans les délais imposés

-Poursuivre et approfondir l'étude sur la manière dont les compétences territorialisées pourront être harmonisées et intégrées à l'échelle d'Arlysère dans les 2 ans (délai prévu pour la définition d'un intérêt communautaire pour les compétences territorialisées). En tout état de cause, aucune compétence territorialisée ne sera restituée aux Communes. Il sera en particulier mis en place dès 2017 une réflexion pour dresser des projections en matière de compétence sociale.

-Exclure du champ des compétences de l'Agglomération le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (par

délibérations des Communes)

Mettre en place une gouvernance assise sur l'existant et permettant de travailler de manière transversale sur l'ensemble du territoire

- -Maintenir les Conseils de territoire, actuels Conseils communautaires de Communautés de communes, avec un pilotage de proximité assuré par les actuels Présidents des Communautés de communes pour leur site respectif.
- -Poursuivre les projets engagés et maintenir le respect des dispositions des éventuelles chartes communautaires existantes.
- -Maintenir une information directe de l'ensemble des Conseillers municipaux par voie numérique aussi souvent que possible.
- -Mettre en place une Assemblée de 74 élus tel que le droit commun le prévoit.
- -Mettre en place un Bureau exécutif de 11 personnes composé de 4 élus du territoire de la Co.RAL, 2 du Beaufortain, 2 du Val d'Arly et 3 de la Haute Combe de Savoie pour assurer un suivi quotidien de la création de la Communauté d'agglomération, organisé pour animer les 5 piliers du schéma de gouvernance.
- -Créer un Bureau élargi composé, outre les 11 élus du Bureau exécutif, de tous les Maires dont la présence sera systématique (Conférence des Maires) et d'autres élus en charge de dossier spécifique au sein des 5 piliers proposés dans le schéma de gouvernance
- -Relancer et maintenir une forte concertation avec la société civile en créant le Conseil de développement Territorial, composé lui-même de 4 piliers comme le schéma de gouvernance (sans le pilier administration générale et ressources ne relevant pas d'une concertation avec la société civile)

Approuver des principes financiers équilibrés :

- Mutualisation:

O Identifier et mettre en œuvre toutes les optimisations de coûts possibles dans le cadre de la mutualisation (achats, ressources, ...)

- Fiscalité Professionnelle Unique :

- o Prendre acte du passage de l'ensemble du territoire à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) avec pour conséquence l'évolution pour chaque collectivité de son taux actuel vers le Taux Moyen Pondéré (TMP), conformément au dispositif législatif.
- O Lisser sur la durée la plus longue possible cette harmonisation pour éviter de pénaliser les entreprises des territoires où les taux actuels sont plus bas que le TMP.

- Fiscalité Ménage:

- O Ne pénaliser aucun usager en ne créant aucune taxe nouvelle par le seul effet de la fusion (à périmètre de compétence égale), proposer les taux les mieux adaptés au vu de l'évolution mécanique des bases pour assurer une neutralisation de l'effet fiscal pour le contribuable, en faisant évoluer au besoin de manière adéquate les taux de la Commune, nonobstant les décisions d'évolution de taxes qui lui sont propres.
- O Prendre en compte les impacts pénalisants ou difficultés des communes et d'y apporter, dans la mesure du possible et dans un esprit de solidarité, des correctifs.

-Autres ressources

- O Pour les nouvelles compétences, rechercher les marges de manœuvre possibles dans le cadre d'une analyse globale et éclairée
- o Poursuivre la mise en place d'optimisation des financements de tous ordres, notamment contractuels »

Jean-Paul GIRARD détaille la future organisation de la Communauté d'Aglomération et notamment le mode de gouvernance.

Thierry RANGONE reste circonspect sur la façon dont le choix a été effectué entre une Communauté de Communes et une Communauté d'Agglomération, décidé en Conférence des Maires et non lors d'un vote collégial. Il précise que les commissions seront ouvertes à tous les élus mais doute du fonctionnement démocratique de la future Intercommunalité car il estime que ce sera le bureau, qui lors de ses réunions hebdomadaires, aura le principal pouvoir de décision.

Jean-Paul GIRARD précise que le vote demandé concerne le fonctionnement et les compétences de la Communauté d'Agglomération et non le choix du regroupement des 4 Communautés de Communes, qui a été imposé par le Préfet. Jean RONZATTI ne prends pas part au vote concernant la charte d'adhésion à la future Communauté d'Agglomération car il estime que ce vote n'a aucune valeur puisque tout est déjà décidé.

A la majorité (une abstention), le Conseil Municipal approuve ce projet de charte.

FINANCES

Demande de subvention au titre du FDEC 2017 pour l'acquisition d'un engin de déneigement

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur Le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un tracteur pour les services techniques, afin de procéder aux opérations de déneigement, salage, balayeuse et éparreuse, en remplacement de l'unimog (Mercedes) acquis en 1998 et qui commence à devenir obsolète.

Il indique qu'une rencontre a eu lieu avec des professionnels et des services techniques des communes voisines, afin de rechercher le matériel le plus adapté.

Laurent VERNAZ présente le budget prévisionnel lié à ce tracteur (96 508 € HT), dont l'acquisition devrait se faire durant l'hiver après consultation des entreprises.

Un débat s'instaure sur ce matériel et sur les outils qu'ils seraient nécessaire d'acquérir.

Thierry RANGONE indique que ce tracteur servira principalement au déneigement et au balayage. Il précise que la lame actuelle et la balayeuse peuvent être conservées et souligne qu'après échanges avec les services techniques, il pourrait être judicieux d'acheter une éparreuse. En effet, jusqu'en 2009, ils disposaient d'une petite éparreuse et que désormais, ils utilisent uniquement des débroussailleuses. D'autre part, il estimerait que l'acquisition financièrement élevée d'un tracteur doit être amortie et que donc, il faut le doter d'équipement facilitant le travail des agents et permettant un gain de productivité.

Christian COMBAZ est persuadé qu'une éparreuse n'est pas nécessaire sur une commune comme Frontenex.

Laurent VERNAZ n'est pas favorable à l'acquisition d'une éparreuse et souhaiterait que ce dossier conduise à une réflexion plus globale sur le fonctionnement des services techniques.

Sandrine POIGNET estime que ce dossier d'achat d'un tracteur doit être travaillé en commission Travaux et non en Conseil Municipal.

Après échanges, il est décidé, à la majorité (une abstention) de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FDEC 2017 pour l'acquisition d'un engin de déneigement sans lame de déneigement, ni balayeuse mais avec une éparreuse pour un montant de 96 508 € HT.

Le choix de l'acquisition ou non de l'éparreuse sera effectué après la consultation des entreprises.

Il est également sollicité une autorisation d'acquisition avant obtention d'une subvention.

ANIMATIONS

Point sur les manifestations 2016

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD/Sandra BOULAIS/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, Sandra BOULAIS, Adjointe aux Animations et Sandrine POIGNET, Adjointe à la Vie Sociale, font un point sur les animations passées (Village en fête, feu d'artifice) et à venir (Octobre Rose), qui feront également l'objet de réunions spécifiques des commissions concernées.

Sandra BOULAIS indique que la journée GRAFF au skatepark a été un succès au vu du rendu sur l'ouvrage.

Elle pense qu'il serait intéressant de renouveler cette opération.

Alain FINA propose de travailler sur le taggage de l'aumônerie du collège qui est actuellement dans un état délabré. Un débat s'installe sur cette proposition et sur le fonctionnement même de cette aumônerie.

Sandra BOULAIS fait également un rendu sur le feu d'artifice et la journée « Village en Fête » qui ont été appréciés par tous les présents.

Par contre, le projet de randonnée au Fort de Tamié a été abandonné pour cette année.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SI DES EAUX DU FAYET

Jean-Paul GIRARD indique que les travaux de renouvellement de canalisations se déroulent dans de bonnes conditions à Cléry, Saint Vital et Verrens-Arvey, et que la création d'une unité d'ultrafiltration à Cléry a bien avancé. Il souligne que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de Princens devraient se réaliser fin 2016 ou début 2017.

SIRS DE FRONTENEX (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire)

Nathalie BIBOLLET, 1ère vice-présidente du SIRS de Frontenex, indique que 650 enfants sont transportés par le SIRS de Frontenex à la rentrée pour 14 circuits organisés.

Suite à une visite du bureau du SIRS devant le collège le 2 septembre, plusieurs problèmes ont pu être identifiés et devraient rentrer dans l'ordre très rapidement.

Elle évoque également la politique du SIRS d'accorder des dérogations aux règles du transport scolaire, permettant à des élèves ne remplissant pas les critères d'accéder au bus (circuit lié au mode de garde, domiciliation hors du périmètre du syndicat...).

SIERSS DE FRONTENEX (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales)

Laurent VERNAZ indique qu'une réunion spécifique sur le nouvel EHPAD sera organisée pour les conseillers municipaux de Frontenex, le 4 octobre prochain.

Il fait part des avancements du projet et notamment du financement obtenu de 14 lits dans l'unité ALZHEIMER, alors que cette option avait été écartée en 2015 par l'ARS.

Il indique que l'EHPAD devrait être livré en novembre 2018.

Rentrée scolaire

Sandrine POIGNET indique que 177 enfants fréquentent les écoles de Frontenex :

- 70 enfants sont inscrits à l'école maternelle, confirmant ainsi l'ouverture de la 3ème classe
- 107 enfants sont inscrits à l'école élémentaire

Elle précise que pour l'école élémentaire, il manque des élèves pour ouvrir une 5^{ème} classe et que le corps enseignant a été fortement renouvelé à la rentrée avec l'arrivée de 3 nouveaux instituteurs.

Retour sur le déplacement temporaire du marché forain

Monsieur le Maire évoque le déplacement du marché forain sur la place située à côté de l'immeuble « Le Grand Roc ». Il indique que 3 commerçants viennent régulièrement et qu'un camion de pizza rejoindra le marché fin septembre.

Divers

- Monsieur Le Maire fait part des différentes demandes de riverains concernant l'accès devenu impossible du chemin reliant la rue de Princens à Verrens. Il indique que les propriétaires ont fait part de la nature privative de cette servitude et que pour clarifier la situation juridique de cet accès, le notaire a été sollicité. Dès réception de sa réponse et de son analyse, une rencontre sera organisée avec les Maires des Communes concernées et les propriétaires.
- Monsieur Le Maire indique que deux défibrillateurs ont été commandés à la pharmacie de Frontenex afin d'être installés au gymnase des Coquelicots et à la salle polyvalente, pour un coût estimatif de 3 400 €.
- ➤ Thierry RANGONE indique qu'un devis a été demandé à VRD SERVICES pour assurer la signalisation temporaire des aménagements de sécurité de la rue des Tilleuls. L'idée est de faire des tests afin de vérifier leur pertinence.
- Monsieur le Maire rappelle la tenue de la braderie organisée par le Comité des Fêtes, le 18 septembre, et l'inauguration du Centre de Secours Val Tamié, le 1^{er} octobre prochain.

- > Il est demandé de faire plusieurs courriers :
 - o à la société CAPELLI pour l'entretien régulier des terrains non construits dans la Colline de Rochebourg.
 - o aux locataires de la maison située à l'angle de la rue de Barral et de Ravoire pour l'entretien des sapins.
- Dominique NOYEAU s'interroge sur la suppression de l'annonce des réunions du Conseil Municipal dans le Dauphiné Libéré. Les services indiquent qu'il sera remédié à ce manquement, même s'il n'est pas obligatoire.
- Dominique NOYEAU souligne que les panneaux d'affichage sont en mauvais état et sales. Les élus débattent sur leur rénovation (en tôle...).
- Dominique NOYEAU souhaiterait qu'à l'instar d'autres communes du secteur, un drapeau de la Savoie soit installé aux côtés du drapeau français et européen en façade de la Mairie. Monsieur le Maire refuse cette demande car ce n'est pas une obligation. Dominique NOYEAU souhaiterait que ce soit l'ensemble des conseillers municipaux qui statue sur cette proposition. Monsieur le Maire indique qu'il refuse unilatéralement cette requête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 21 octobre 2016 à 19h15.

Le Maire, Jean-Paul GIRARD